



Document d'entrée en relation

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, L.519-4-2 du Code Monétaire et Financier et L.521-2 du Code des assurances, il résume toutes les informations légales que Consultance Patrimoine doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

A l'attention de :

Civilité :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Ville :

1. Renseignements concernant Consultance Patrimoine - Autorités de Tutelle

- ☐ SARL Consultance Patrimoine.
- ☐ Au capital de 10 000 €.
- ☐ 521 318 261 R.C.S Lyon.
- ☐ Adresse du siège social : 5 place des Cordeliers, 69002 LYON.
- ☐ E-mail : contact@consultance-patrimoine.com.
- ☐ Représentée par Amandine AVRILLON et Sandrine VIVIER, Gérantes.
- ☐ NAF : 7022Z.
- ☐ Orias n° 10055262 (www.orias.fr) au titre de ses activités suivantes : Conseiller en investissements financiers, Courtier d'assurance, Courtier en opérations de banque et services de paiement.
- ☐ Téléphone : Lyon : 04 78 93 84 43 - Paris : 01 45 63 59 26
- ☐ Site Internet : <https://www.consultance-patrimoine.com>

Les activités d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement et d'intermédiaire d'assurance sont contrôlables par l'ACPR.

ACPR : 4 Place de Budapest, 75436 Paris (<https://acpr.banque-france.fr>).

L'activité de conseils en investissements financiers est contrôlable par l'AMF.

AMF : 17 Place de la Bourse, 75002 Paris (<https://www.amf-france.org>).

2. Activités réglementées de Consultance Patrimoine

Consultance Patrimoine est immatriculée sur le registre de l'Orias au titre des activités suivantes :

- ☐ Courtier d'assurances, catégorie b) de l'article L521-2 du Code des assurances laquelle correspond au Courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :
 - ☐ Société adhérente de la CNCGP, association agréée par l'ACPR.
 - ☐ Entreprise(s) d'assurance avec laquelle (lesquelles) il existe un lien financier (détenue par Consultance Patrimoine d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : **néant**.
 - ☐ Dans ce cadre, nous vous délivrerons une prestation de conseil de niveau 1 laquelle consiste à vous proposer un contrat cohérent avec vos besoins et vos exigences.
 - ☐ Consultance Patrimoine est rémunérée par des rétrocessions d'une partie des frais d'entrée, d'arbitrage et de gestion et qui lui sont versées par la Compagnie auprès de laquelle un contrat d'assurance ou de capitalisation est souscrit par le Client.
 - ☐ Les Compagnies d'assurance et plateformes avec lesquelles Consultance Patrimoine a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation et collabore sont les suivantes : **ABEILLE, AXA, CARDIF, GENERALI, INTENCIAL, UTMOST, MMA, SELENCIA, SWISSLIFE, UAF LIFE, VIE PLUS, CNP, CNP LUXEMBOURG, GENERALI LUXEMBOURG.**
 - o Consultance Patrimoine n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou



commerciale avec les sociétés susnommées.

- ☐ Courtier en opérations de banque et en services de paiement : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :
 - ☐ Société adhérente de la CNCGP, association agréée par l'ACPR.
 - ☐ Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus 1/3 du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 de Consultance Patrimoine : **néant**.
 - ☐ Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital de Consultance Patrimoine et détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement ou détenue par le cabinet dans un tel établissement : **néant**.
 - ☐ Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la réalisation de l'opération.
 - ☐ Les établissements bancaires avec lesquels Consultance Patrimoine a signé des accords sont les suivants : **EDR Luxembourg, QUINTET**.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.

- ☐ Conseiller en investissements financiers :
 - ☐ Société adhérente de la CNCGP, association agréée par l'AMF.
 - ☐ Le conseil en investissement que Consultance Patrimoine sera amenée à vous délivrer sera un conseil en investissement non indépendant.
 - ☐ Dans le cadre de ce conseil non indépendant, Consultance Patrimoine évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une (des) entité(s) avec laquelle (lesquelles) il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.
 - ☐ Dans ce cadre, Consultance Patrimoine perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.
 - ☐ Les Sociétés de gestion et plateformes avec lesquelles Consultance Patrimoine a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : **123 IM, AMDG, ASTORG, FINAVAL, INTER INVEST, KEPLER CHEVREUX, KEYS, LEONTEQ, NATIXIS, NEXO, NEXTAGE AM, PEQAN, TYLIA INVEST, ZENITH, VIXIS, MARIGNY CAPITAL, ADEQUITY, PRIVALTO, NORTIA, PRIMONIAL, ALTITUDE**.
 - o Consultance Patrimoine n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés susnommées.

3. Assurances

Assurance souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9, contrat n°112786342/230705.

Activités couvertes	Assurance	Opérations de banque et services de paiement	Conseil investissement en	Activité immobilière
RCP : montants de la garantie	3.500.000 € par sinistre et 3.500.000 € par année d'assurance	3.200.000 € par sinistre et 3.200.000 € par année d'assurance	3.200.000 € par sinistre et 3.200.000 € par année d'assurance	3.200.000 € par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière : montants de la garantie	115.000 € par année d'assurance	115.000 € par année d'assurance	-	110.000 € par année d'assurance



4. Informations relatives au traitement des réclamations

Pour toute réclamation, Consultance Patrimoine peut être contactée gratuitement selon les modalités suivantes :

- ☐ Par courrier en écrivant à l'adresse suivante : 5 place des Cordeliers, 69002 LYON ;
- ☐ Ou par e-mail à contact@consultance-patrimoine.com ;
- ☐ A l'attention de Amandine AVRILLON.

Consultance Patrimoine s'engage à traiter gratuitement votre réclamation dans les délais suivants :

- ☐ Dans les dix jours ouvrables à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception par écrit de celle-ci ;
- ☐ Dans les deux mois maximum à compter de l'envoi de la première manifestation écrite d'un mécontentement, sauf dispositions législatives ou réglementaires plus contraignantes, pour y répondre par écrit.

Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur suivant en fonction de l'activité concernée : nous vous rappelons que le médiateur de la consommation peut être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

- ☐ Pour l'activité de conseil en investissements financiers (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))
- ☐ Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

5. Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par Amandine AVRILLON en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Ces données personnelles sont collectées afin que Consultance Patrimoine vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont Consultance Patrimoine, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels Consultance Patrimoine entretient une relation commerciale.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : contact@consultance-patrimoine.com

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL, en ligne ou par courrier postal).

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

6. Modes de communication utilisés

Il est porté à votre connaissance que nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous physique, par téléphone ou par courrier postal, soit et sous réserve que ce mode de communication soit possible, par e-mail ou par visioconférence.

7. Notre rémunération



Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, Consultance Patrimoine est rémunérée par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

Consultance Patrimoine peut être amenée à facturer des honoraires au taux horaire HT de 250 €. Si la prestation est soumise à la TVA, il vous sera précisé le taux de TVA applicable.

8. Activité immobilière

Consultance Patrimoine est titulaire de la Carte Transaction sur immeubles et fonds de commerce « Non-détention de fonds » n°CPI69012018000032996 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

9. Mise à jour des informations

Consultance Patrimoine fera parvenir au client toute mise à jour des informations relatives à ses partenaires significatifs ainsi qu'en cas de changement de la nature du conseil en investissement délivré, en lui communiquant par courrier postal ou courriel. Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de Consultance Patrimoine.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire original de ce document signé, Consultance Patrimoine en conservant une copie.

Document remis le \$DATE_JOUR\$ à

Signature du Client